



Fumeurs en internat

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 mars 2007

J'ai voulu faire un commentaire à la réponse que vous m'avez faite, mais je n'ai pas réussi. Je la poste donc comme question, en espérant que vous pourrez la positionner à sa place. Voici donc mon commentaire :

En effet, l'interdiction du mois de février 2007, en ce qui concerne les collèges et les lycées, n'aurait rien dû changer, car l'interdiction de 1992 était déjà formelle en ces lieux (ce que je me suis évertué à rappeler à mes collègues depuis la rentrée, disant que je tenais également dans mon précédent établissement. Ce qui est intéressant c'est que OMS précise que cette mesure doit être accompagnée d'une aide au sevrage tabagique face aux addictions les plus importantes... Mais hélas, tous les acteurs, sans parler les décideurs, n'ont pas pris la mesure du problème, ce qui a conduit à une interdiction brutale le 1er février, avec les problèmes que cela engendre. Bref, maintenant, que pouvons nous faire ? Maintenir une interdiction absolue nous semble hors de nos possibilités actuelles, vu le manque de préparation de l'établissement. Autoriser sous quelque forme que ce soit tombe sous le coup de la loi (que j'approuve personnellement)... J'aurais aimé avoir votre sentiment également sur le dernier point de mon intervention, à savoir le côté irréel des lycées sans tabac .

Réponse :

- Vous avez bien fait de reprendre votre commentaire sous forme de question car nous n'aurions pas pu répondre à vos nouvelles interrogations.
- Après 15 ans de laxisme, voire de complicité, des fonctionnaires dans leur majorité, et pas que dans l'éducation nationale, seule une mesure brutale comme celle du 1er février pouvait créer le déclic nécessaire.
- Nous sommes parfaitement conscients des problèmes que cela a pu entraîner pour des secteurs particuliers comme les hôpitaux, les prisons ou les internats de collège ou de lycées, mais nous savons également que les demi-mesures ne sont d'aucune efficacité.
- Il est évident que ceux qui prennent les mesures ne sont pas ceux qui doivent ensuite les appliquer sur le terrain et qu'il leur arrive même de ne pas se les appliquer à eux mêmes. Rien, cependant, ne peut être aussi grave que de laisser les situations se pourrir et de passer à côté du plus grand fléau de santé publique évitable en tentant de minimiser son impact auprès des plus fragiles.
- Oui, il y a quelque chose d'irréel à contempler ce vSu pieux affiché au fronton du « lycée-sans-tabac », mais ce sera votre victoire, enseignants, de prouver rapidement que cela peut devenir une réalité. Et pour l'avoir vérifié ailleurs, le défi est beaucoup plus facile à réaliser qu'il n'y paraît !